

31.1.2024

A9-0014/140

Amendement 140

Martin Häusling

au nom du groupe Verts/ALE

Anja Hazekamp

nom du groupe The Left

Rapport

A9-0014/2024

Jessica Polfjärd

Végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques, et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés
(COM(2023)0411 – C9-0238/2023 – 2023/0226(COD))

Proposition de règlement

Article 24 bis (nouveau)

Texte proposé par la Commission

Amendement

Article 24 bis

Transparence

Les États membres mettent en place des registres publics dans lesquels doivent être enregistrés tous les lieux où des végétaux NTG sont obtenus ou cultivés. Ces lieux sont décrits au moyen des coordonnées de latitude et de longitude.

Or. en